



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1336

4 July 2019

FRENCH

Original: ENGLISH

1234^e séance plénière

Journal n° 1234 du CP, point 6 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1336
PROROGATION DU MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 1211 du 7 juillet 2016 sur le mandat du Comité d'audit de l'OSCE,

Notant que le mandat du Comité d'audit tel qu'il figure dans l'annexe à sa Décision n° 1211 est en vigueur jusqu'au 31 juillet 2019,

Décide que ce mandat restera en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022.